



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2020

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUILLET 2020
COMPTE RENDU N° 2

- 1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 3) ELECTION DU MAIRE - DEL n°2020/092/DEL/5.1

*

La première séance du Conseil Municipal, convoquée selon les formes et délais requis par les articles L 2121-7 et L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, est consacrée à l'installation du nouveau Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

*

M. DERRIEN : Bonjour à tous, il est 18h30, bienvenue. C'est en tant que maire sortant que j'ouvre la séance, je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux et les déclarer installés dans leur fonction.

- 1) **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL** par Monsieur Yves DERRIEN, Maire sortant, dans les formes prévues aux articles L 2121-15, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Yves DERRIEN, Maire sortant, procède à l'appel nominal.

Présents : M. Michel BARBIER, Mme Claudine BRIFFARD, M. Sébastien GODEMAN, Mme Anne DUJEANCOURT, M. Laurent LLOPEZ, Mme Antonia ORTU, M. Samuel RUELLOUX, Mme Isabelle FIRION, M. Emmanuel BOSCHER, Mme Ludivine LERICHE, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Catherine DOUDET, M. François LABOULAIS, Mme Thérèse DUNEUFGERMAIN, M. Pascal SEIGNEUR, Mme Karine ROCHE,

M. Julien VASSELIN, Mme Hélène CHAVES, M. Laurent DANJEAN, Mme Béatrice INZANI, M. Arnaud BOUTIGNY, Mme Hélène ALEXANDRE, M. Yves DERRIEN, Mme Isabelle VANDENBERGHE, M. Gilbert DENEUFVE, Mme Marie Odile BOUQUET, M. Stéphane ACCARD, Mme Françoise DUCHAUSSOY.

Absents excusés : M. Hervé ADAM (pouvoir à M. Yves DERRIEN).

M. DERRIEN : « Nous allons passer maintenant à l'élection du maire et cette fois-ci, désolé, mais c'est en tant que doyen de l'Assemblée qu'il me revient de présider cette séance, au moins pour cette 1^{ère} partie de la séance. Je constate que le quorum est atteint, c'est-à-dire qu'au moins 1/3 des membres du conseil sont présents. »

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DERRIEN : « Monsieur RUELLOUX le plus jeune conseiller est désigné secrétaire de séance et lui appartiendra de valider le PV. Je vais vous inviter à passer dans l'urne afin de procéder à l'élection du maire.»

M. BARBIER : « Dans l'isoloir. »

3) ÉLECTION DU MAIRE

M. DERRIEN : « Dans l'isoloir, bien sûr. Qu'est-ce que j'ai dit ? Dans l'urne ? Ah la la, je suis troublé. Donc je recommence, je vais donc vous inviter à passer dans l'isoloir afin de procéder à l'élection du maire. En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours, c'est la formule, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. Et en cas d'égalité à nouveau sur ce 3^{ème} tour le plus âgé sera élu. Le bureau est composé jusqu'à l'élection du maire, du doyen moi-même, de 2 assesseurs et d'un secrétaire.

J'ai besoin de 2 assesseurs : Monsieur Emmanuel BOSCHER pour la majorité, Madame Marie Odile BOUQUET pour l'opposition. »

Appel à candidature pour être Maire.

Monsieur Michel BARBIER propose sa candidature.

M. DERRIEN : « Bien, passons maintenant au process, chaque conseiller à l'appel de son nom s'approchera de la table de vote, après être passé dans l'urne, dans l'isoloir. Pardon, je recommence ; et pour une fois c'est bien marqué sur mon texte. Pour ceux qui ne souhaitent pas prendre part au vote leur nom aura été enregistré au moment de l'appel. Donc chaque conseiller passe dans l'isoloir et dépose son enveloppe dans l'urne. Les bulletins sont sur la table. Oui, je le répète c'est évident, il faut inscrire le nom sur le bulletin que vous avez. »

Chaque élu ayant effectué son vote, il est procédé au dépouillement par les assesseurs.

M. DERRIEN : « Nous allons procéder au dépouillement. Juste pour info, les bulletins et les enveloppes déclarées nulles doivent être signées par les membres du bureau et annexées au PV avec la mention de la cause de leur annexion. »

Chaque élu ayant effectué son vote (sauf Madame Françoise DUCHAUSSOY), il est procédé au dépouillement par les assesseurs.

Les bulletins sont lus à voix haute.

Élections du Maire – 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	01
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
- Nombre de suffrages blancs	06
- Nombre de suffrages exprimés	22
- Majorité absolue	12

M. DERRIEN : « Monsieur BARBIER bravo. »

Applaudissements.

Madame BRIFFARD remet l'écharpe à Monsieur BARBIER.

Applaudissements.

M. BARBIER : « On a beaucoup travaillé pendant la campagne mais on n'avait pas essayé les écharpes. Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil municipal. Je souhaite d'abord ce soir que nous observions une minute de silence pour les victimes de la Covid-19, même si la Normandie a été relativement épargnée. »

Une minute de silence est faite.

M. BARBIER : « Je souhaite aussi que nous apportions tout notre soutien au personnel hospitalier et aux professionnels de santé en général. L'élection du Maire de la Ville d'Eu n'a jamais été une élection ordinaire. Et celle-ci, dans le contexte actuel de la Covid-19 et de la victoire sans appel de la liste "La ville ensemble" ne l'est pas moins. L'installation du nouveau conseil municipal se déroule donc dans cette salle Michel Audiard alors qu'elle aurait dû se passer dans la salle du Carrosse dans l'enceinte même de la mairie. Qu'à cela ne tienne, il a fallu faire avec les règles sanitaires qui deviennent le quotidien de chacun. Le huis-clos n'est plus imposé mais le nombre de personnes accueillies a été adapté. Nous allons donc tenter une retransmission en direct sur Facebook et je remercie toute l'équipe qui a mis ce dispositif en place. Croisons les doigts pour que la technique nous soutienne. Les services de la municipalité ont installé derrière nous deux vitrines dans lesquelles figurent quelques objets d'importance de l'histoire de la ville d'Eu. C'est en 1151 que le comte Jean octroie aux bourgeois d'Eu une charte communale, leur concédant la libre administration de la ville et de sa banlieue. Les intérêts de la commune étaient gérés par un conseil dont les membres ont pu s'élever jusqu'à 30 (29 de nos jours) et tous rééligibles chaque année. Autrefois, l'élection du maire se faisait le 2^e dimanche de Pâques. Le comte d'Eu s'était réservé sur sa nomination un droit de regard. Chaque année donc, les échevins devaient lui présenter trois noms choisis parmi eux, et le comte désignait ainsi le maire de l'année suivante. C'est seulement à la fin du 18^e siècle qu'à l'exemple de la Grande Mademoiselle, les comtes d'Eu prirent l'habitude de maintenir les maires en fonction plusieurs années. Encadré de ses échevins, le nouveau maire fait un serment depuis le beffroi municipal. La main sur l'Évangile, il jure d'exercer sa charge de maire et de juge politique de la ville "le temps d'un an". Après quoi, on lui remet les clés des portes de la ville, les archives, les sceaux et les deux livres chartriers formant le fameux

Livre Rouge. Les deux volumes qui le composent, parcourant les époques des 13^e au 18^e siècles, reprennent toutes les décisions du corps municipal, les sentences rendues à l'encontre des contrevenants aux arrêtés municipaux, la liste des maires, échevins et lieutenants, les règlements des corps de métiers, etc. Depuis quelques mandats, il est aussi coutume d'y adjoindre la croix mayorale, croix offerte au maire par les échevins au tout début de la Révolution Française comme insigne de premier magistrat avant qu'apparaissent les insignes officiels que l'on connaît de nos jours. On voit aussi dans une de ces vitrines la statuette d'argent appelée la « vierge du vœu ». Ce vœu est celui du maire de l'époque, Mathieu Bonnet, qui, en 1636, fit le serment d'offrir une image de la mère de Dieu et de la porter chaque année en procession si la peste, qui faisait alors des ravages dans la région, disparaissait. Ce fut le cas. La sculpture fut alors réalisée par Pierre Avril, orfèvre eudois, en 1637, et la tradition a perduré jusqu'à nos jours : début septembre de chaque année, les élus portent cette vierge en procession jusqu'à l'église. Depuis le début du confinement et jusqu'à la fin de la semaine dernière, cette statuette était encore présente dans la collégiale où les fidèles pouvaient s'assembler devant elle et l'invoquer à nouveau, contre cette peste moderne qu'est la Covid-19. « Et la laïcité dans tout ça » me direz-vous ? Il est légitime de se poser la question. C'est vrai qu'elle semble avoir peu de place entre la croix, insigne du maire et la vierge en argent... Évidemment, nous ne sommes plus à l'ère du sabre et du goupillon, mais doit-on pour autant oublier la tradition et rompre une continuité dont nous sommes un maillon dans la grande chaîne de l'histoire ? Le mandat qui commence aujourd'hui, s'il se veut innovant, n'en reste pas moins inscrit dans cette tradition historique. Revenons brièvement sur la campagne des élections municipales, nous l'avons organisée avec sérieux et respect, sur le terrain comme avec les moyens numériques. La participation a été faible pour de multiples raisons, c'est bien dommage. Toutefois, nous sommes fiers du beau résultat du dimanche 28 juin. Le bon score que nous avons obtenu prouve que nous avons été entendus ! Une partie de l'équipe de la Ville Ensemble, 22 personnes, est maintenant élue. Notez toutefois que les 29 personnes de notre équipe sauront toujours être à l'écoute et relayer aux 22 élus les remarques et idées des Eudoises et Eudois. À la tête d'une équipe nuancée, de gauche, démocratique et républicaine, représentative de la diversité géographique et sociale, avec le concours actif et efficace de Claudine BRIFFARD, j'entends être le maire de tous les Eudois, avec une seule ligne de conduite : satisfaire au mieux les attentes et les souhaits des administrés, agir en permanence dans l'intérêt de notre ville, pour son développement, dans le respect général, avec une exigence démocratique forte, de tous les instants. Les valeurs qui sont les miennes, que tout le monde connaît et que je ne cache pas, prendront tout leur sens pour rassembler dans notre ville toutes celles et tous ceux qui veulent lutter contre les discriminations, pour la solidarité, pour le droit à un logement correct et adapté, pour une politique de justice sociale, de santé, de développement économique, culturel, sportif, avec le souci du respect environnemental. Les idées que nous défendons et que nous portons sont respectueuses comme nous le sommes envers toutes les citoyennes et tous les citoyens qui sont convaincus que les mots ont du sens. Ces idées sont bienveillantes et elles s'opposent à ceux qui manipulent les haines et les rancœurs. Rassembler pour agir contre les effets néfastes des réductions de moyens octroyés aux collectivités territoriales par le gouvernement mais aussi contre l'érosion des services publics. Ceci afin de permettre à notre collectivité, de prendre soin de tous les citoyens eudois, en particulier des plus démunis. Oui, rassembler ! N'en déplaise à certains, c'est une démarche que notre équipe a toujours eu à cœur d'initier, dans les moments difficiles, mais aussi au quotidien, partout, pour des changements sociaux, politiques, économiques favorables à la vie des gens. Notre équipe solide et renouvelée souhaite d'abord comprendre et écouter en échangeant avec les habitantes et les habitants de notre ville. Ainsi nous repenserons et redéfinirons la ville. Nous la protégerons et la respecterons en construisant de nouveaux schémas, de nouveaux réseaux, de nouvelles coopérations. Nous l'ouvrirons vers les villes voisines, la communauté de communes des Villes Sœurs. Notre cité doit être considérée comme un des éléments moteurs du

développement du territoire. Nous n'oublions pas nos villes jumelées, dont la ville de Haan, symbolisée par ce fanion proche du nôtre sur cette table du conseil municipal. Nous souhaitons que les Eudoises et les Eudois renouent avec leur équipe municipale. Il faut revenir aux fondamentaux de la démocratie et utiliser les institutions municipales bien malmenées depuis 6 ans. Le contexte sanitaire et la troisième phase de déconfinement tant attendue nous imposeront une étude attentive des événements et rendez-vous que nous pourrions envisager, des réorganisations possibles, comme celle, espérée, du marché. Un des prochains conseils municipaux sera l'occasion d'enfin discuter d'une tarification exceptionnelle pour les commerces qui disposent de terrasses et autres utilisations d'espaces publics. Vous pouvez compter sur notre équipe en coopération avec les services administratifs de la Ville d'Eu pour accompagner et informer au mieux. Notre première tâche sera de faire avec les services de la mairie un état des lieux du fonctionnement et des finances de notre collectivité. En parallèle nous rencontrerons toutes les forces vives de notre ville : associations, acteurs éducatifs, économiques, sanitaires, sociaux, culturels et sportifs. Il nous faudra prendre le temps de l'écoute et de la compréhension. Pour éloigner les rumeurs et fausses informations, nous tenons aussi à préciser que nous travaillerons avec tous les agents de la Ville d'Eu, quels que soient leur place et leur grade dans l'organigramme de la mairie avec une exigence de respect, de sérieux pour être au service des Eudoises et des Eudois. Dans quelques instants, nous allons procéder à l'élection des adjoints. Je vous proposerai la création de 6 postes d'adjoints. Ces postes seront complétés par 4 postes de conseillers délégués désignés lors du prochain conseil municipal, soit une équipe déterminée pour agir autrement. Pour terminer, je souhaite remercier la patience de mes proches qui me supportent dans mon engagement. Une pensée pour mes parents ainsi que pour mes grands-parents qui reposent à Eu et qui de leur quai François 1^{er} au Tréport auraient aimé lorgner vers le château d'Eu sur leur petit-fils. Philippe LENGLET, ancien premier adjoint avec qui Claudine et moi avons travaillé aurait apprécié notre élection, nous avons une pensée pour son épouse. Je saluerai aussi la mémoire de Philippe LESEIGNEUR, qui a été pour moi un excellent pédagogue et qui aurait été fier de notre élection. Avec Claudine BRIFFARD, puisque nous avons décidé de continuer à travailler en binôme nous nous tournons vers l'équipe que nous piloterons avec le plus grand honneur et la plus grande rigueur, équipe constituée de citoyennes et citoyens impliqués dans la vie de la ville, dans ses associations, dans ses commerces, dans ses services sanitaires, éducatifs. Mettons-nous au travail sans attendre !

Pour rire un peu, je finirai par une citation extraite du 9^{ème} couplet de la Chanson du Maire d'Eu

*J'aime l'air pur qu'on y respire,
On voit, on sent la mer d'ici.
Aussi j'aime beaucoup mieux être
Maire d'ici que maire d'ailleurs.*

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. »

Applaudissements.

M. BARBIER : « Je vous remercie encore. Je propose maintenant de passer à la 4^{ème} question de l'ordre du jour, à savoir la détermination du nombre d'adjoints. »

4) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - DEL n°2020/093/DEL/5.1

Après la proclamation des résultats de l'élection du Maire par le doyen de l'assemblée, le Maire, installé dans ses fonctions, préside à l'élection des adjointes et des adjoints.

En premier lieu, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre des adjointes et des adjoints.

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

M. BARBIER : « Nous avons donc décidé de nommer 6 adjoints pour ce mandat. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Une personne ne participe pas au vote. Donc 6 adjoints sont acceptés par 22 voix pour et 7 abstentions. »

5) ÉLECTION DES ADJOINTS - DEL n°2020/094/DEL/5.1

Après avoir déterminé le nombre des adjoints et conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection de la liste des adjoints.

Il invite les candidats à déposer leur liste.

M. BARBIER : « Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sera donc élu. Donc je vous pose la question, y a-t'il d'autres listes ? Non.

Nous, nous présentons une liste qui va vous être distribuée. Il n'y a pas d'autres listes ? Je constate qu'il n'y a qu'une liste aux fonctions d'adjoints déposée.

1^{er} adjointe : Claudine BRIFFARD, 2^{ème} adjoint : Sébastien GODEMAN, 3^{ème} adjointe : Anne DUJEANCOURT, 4^{ème} adjoint : Laurent LLOPEZ, 5^{ème} adjointe : Ludivine LERICHE, 6^{ème} adjoint : Arnaud BOUTIGNY.

Chaque élu est invité à l'appel de son nom, à voter. Madame Françoise DUCHAUSSOY ne prend pas part au vote.

Les bulletins sont lus à voix haute.

Élection des adjointes et des adjoints – 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 01
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28

- Nombre des suffrages nuls :	00
- Nombre de suffrages blancs :	06
- Nombre de suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	12

A l'issue du dépouillement, Monsieur BARBIER déclare que sont élus adjointes et adjoints au 1^{er} tour de scrutin :

- 1^{er} adjointe : Mme Claudine BRIFFARD
- 2^{ème} adjoint : M. Sébastien GODEMAN
- 3^{ème} adjointe : Mme Anne DUJEANCOURT
- 4^{ème} adjoint : M. Laurent LLOPEZ
- 5^{ème} adjointe : Mme Ludivine LERICHE
- 6^{ème} adjointe : M. Arnaud BOUTIGNY

M. BARBIER : « Je proclame que les adjoints sont élus et immédiatement installés et je vais essayer de leur remettre leur écharpe correctement. Bravo. »

Applaudissements.

Il laisse à présent la parole à Madame Claudine BRIFFARD.

Mme BRIFFARD : « Tout d'abord, merci Monsieur BARBIER de m'avoir permis de vous remettre votre écharpe de Maire ce soir. Je sais que vous attachez beaucoup d'importance à notre binôme et avec ce geste il prend toute sa dimension. Depuis plus d'un an nous avons travaillé pour ces élections, nous avons créé notre équipe et nous allons maintenant mettre en œuvre les orientations que nous avons définies ensemble. Permettez moi d'ajouter une note personnelle en ayant une pensée émue pour mon mari et mes enfants pour leur soutien. J'aurai aussi une pensée pour mes parents qui par leur engagement associatif et municipal ont montré l'exemple et tracé ce chemin. Merci. »

Applaudissements.

Remise des écharpes aux autres adjoints.

M. GODEMAN : « Je prends la parole, ce soir au nom de mes collègues adjoints. Madame BRIFFARD, Monsieur BARBIER, nous tenons à vous exprimer nos remerciements les plus chaleureux pour la confiance que vous nous témoignez en nous ayant intégrés dans l'élaboration du projet. Cette confiance est allée crescendo en nous proposant aujourd'hui, ces responsabilités d'adjoints. Nous mesurons aussi, avec beaucoup d'humilité, l'honneur que les Eudois puis le conseil municipal nous font en nous élisant. Nous sommes déterminés à donner le meilleur de nous-mêmes pour le rayonnement de notre jolie ville et le bien-être de toutes les Eudoises et de tous les Eudois. Nous souhaitons également vous féliciter pour avoir su construire et orchestrer avec justesse une si belle équipe, motivée, riche de ses différences, solide et solidaire. Nous serons les dignes représentants de celle-ci, nous travaillerons en harmonie pour mettre en avant notre jolie citée royale et ses quartiers dans l'esprit de la Ville Ensemble. Nous serons pendant ces six prochaines années à la tâche, déterminés avec un seul leitmotiv : relever ensemble les défis qui nous attendent au profit de Eu et de sa population avec laquelle nous travaillerons de concert.

Je finirais par les paroles d'une chanson de Didier Wampas, que seul notre maire qui est avant tout mon ami saisira au vol:

« Si les choses ont un sens ...
Si les mots et les actions sont ...
comment dire...
valables ...
Et bien alors, nous...
Faut croire que c'était notre destin ... ».

Applaudissements.

M. BARBIER : « Alors encore quelques instants. Nous allons passer maintenant au point 6 du dernier point de l'ordre du jour. »

6) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire fait la lecture de la charte :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Merci. Je voulais proposer aux conseillers municipaux de prendre des photos officielles. Donc si vous le souhaitez, nous ferons une photo du Conseil Municipal entier, une photo de chaque groupe composant le Conseil Municipal, une photo des adjoints, une photo du Maire et des adjoints, une photo du Maire et de la 1^{ère} adjointe. Donc, nous nous retrouverons dans la cour de la Caserne Morris où les services ont préparé des praticables pour faciliter les prises de vues. Je remercie Madame RODIER et Nino VALETTE photographe qui a fait sa carrière de lycéen à Anguier, pour les prises de vue. On se retrouve donc dans la cour de la Caserne Morris. Ensuite je voulais vous donner quelques infos rapides, la traditionnelle cérémonie du 14 juillet aura bien lieu. Nous en déterminerons dès lundi les modalités et vous en serez informés. Malheureusement vous le savez sûrement déjà le feu d'artifice est annulé, cette année. Quelques infos rapides de l'été, il y a une exposition à la Chapelle du Collège jusqu'au 19 juillet. Des photographies de Christophe NOIROT et des tableaux de Philippe VASSEUR. J'attire aussi votre attention qu'une autre expo commence au Théâtre Municipal du Château le

7 juillet, une expo de l'artiste photographe SILOÉ. Enfin le jeudi 23 juillet à 20h00 un concert exceptionnel de l'orchestre régional de Normandie qui offre ce concert à certaines villes normandes, ce sera au Théâtre et bien entendu nous appliquerons les gestes barrière, les mesures sanitaires. Il faut absolument réserver, il n'y aura pour le Théâtre qui contient 200 places qu'une centaine de places. La réservation est possible à partir de mardi. Ensuite les rendez-vous du jeudi sont annulés au mois de juillet mais auront lieu au mois d'août pour le moment. Enfin le COB organise sa tournée culturelle de l'été « Athlé de l'Eté » ; à Eu ce sera le mardi 21 juillet dans le parc du Château. Là aussi c'est une activité qui aura lieu avec les gestes barrières, etc... Tout est organisé pour ça. Il y aura des informations dans la presse, sur le site internet de la ville, des flyers qui seront distribués aussi chez les habitants pour les enfants et ados. Voilà, je crois que c'est bon pour aujourd'hui. On se retrouve... Oui, Madame DUCHAUSSOY ? Je vous rappelle que ce 1^{er} Conseil Municipal ne permet pas de poser de questions diverses. Maintenant si vous voulez faire une intervention brève mais ce ne sont pas des questions ou des informations diverses. »

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Président de séance, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, M le Maire. Tout d'abord je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui ont apporté leur soutien à la liste « Bien Vivre à EU » soutenue par le Rassemblement National. L'intolérance, le despotisme du Maire sortant ont facilité la victoire d'un Maire communiste dans notre ville. Mais vous n'avez pas à vous glorifier, il faut relativiser 80 % des Eudois, n'ont pas voté pour vous. La campagne électorale est finie. Même si elle a démarré en mars à une date qui paraît aujourd'hui lointaine, elle a été animée, on s'en souvient. Les échanges peuvent être vivants et parfois passionnés. C'est, me direz-vous, le signe de la vitalité démocratique. Je me félicite que notre liste ait pu, à l'occasion de cet échange démocratique, aborder un certain nombre de sujets qui sont, je crois encore tabous dans le débat public municipal, comme l'immigration, le communautarisme ou même l'insécurité qui est trop souvent minorée. Nous entrons dans une nouvelle phase où les Eudois attendent de ce conseil qu'il gère au mieux les affaires de la commune. C'est dans cet état d'esprit constructif que nous abordons ce mandat avec la volonté de défendre les priorités de notre projet municipal. Garantir aux habitants le droit à la sécurité, première des libertés. Protéger les contribuables contre les hausses d'impôts et taxes diverses, comme les ordures ménagères en veillant aux principes de bonne gestion. Participer vivement aux développements économiques. Redynamiser le commerce local, soutenir le tissu associatif, soutenir tous les établissements scolaires de la ville qu'ils soient publics ou privés. Mettre en place une réelle démocratie de proximité, mise en place du bulletin municipal, associer les Eudois à toutes les grandes décisions. Restauration et mise en valeur de notre patrimoine historique et culturel, etc etc..... J'agirai avec une double volonté. Défendre les orientations que nos électeurs nous ont demandé de porter au sein de cette assemblée. Défendre le bien commun et l'intérêt de notre ville. Je veux croire que le nouveau Maire, qui vient d'être élu aura à cœur de faire vivre une démocratie vivante qui passe en premier lieu par le respect de l'opposition (comme répondre aux questions de l'opposition et dire bonjour). Nous le verrons également dans les règles intérieures qui seront édictées au sein du conseil comme dans la pratique de cette assemblée ou le fonctionnement des commissions. C'est la conception que nous avons d'une vie démocratique efficace parce que sereine et respectueuse. Je vous remercie. »

M. BARBIER : « Merci Madame, donc je tiens à vous préciser que ma fonction maintenant m'oblige à vous dire bonjour et que je suis très surpris que vous ayez énuméré le nombre des points de notre campagne. Merci beaucoup. »

Applaudissements.

M. BARBIER : « Ensuite, avant de lever la séance à moins qu'il n'y ait d'autres interventions.

Oui Madame VANDENBERGHE ? »

Mme VANDENBERGHE : « Oui juste une question, avez-vous une date pour le prochain Conseil Municipal ? »

M. BARBIER : « Oui oui bien sûr. Donc le prochain Conseil aura lieu le 10 juillet. C'est un Conseil qui a lieu dans toutes les communes pour élire les grands électeurs. Il n'y aura qu'un seul point à l'ordre du jour et vous avez la convocation sur table, si je ne m'abuse. Donc à 19h15 le 10 juillet. Celui d'après, je vais vous les dire tous en juillet, il y en a beaucoup. La campagne s'est allongée et il faut faire tout avant le 31 juillet. Le 15 juillet, l'heure sera précisée, 19h15 aussi. Ensuite il y aura une commission des finances le vendredi 24 juillet et il y aura un nouveau Conseil Municipal pour voter le budget le mardi 27 juillet. Alors le mardi 28 juillet. Ça c'est pour le mois de juillet, le mois d'août je ne suis pas sûr que l'on en fera, on ne sait jamais. Au boulot, on a dit au boulot. Avant de lever la séance et encore de remercier les conseillers municipaux de leur présence et le public, je voudrais rappeler d'une part que tous les conseillers municipaux doivent rendre les documents pour la protection des données à Madame LECONTE si ce n'est pas encore déjà fait. Car Madame LECONTE en a besoin pour les convocations pour la séance du conseil communautaire qui aura lieu le 7 juillet. Enfin que le président et les assesseurs, les secrétaires des votes qui ont eu lieu aujourd'hui ne partent pas sans signer le procès verbal. Et je vous rappelle donc que nous nous retrouvons assez rapidement pour la photographie dehors dans la cour de la Caserne Morris. Merci beaucoup. A bientôt.

Séance levée à 20h15